

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERQUADER

ARTICLE 1

La FFM met en compétition pour l'année 2006 le Championnat de France Superquader. Le GTSM se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction de l'évolution de la discipline et d'en modifier le calendrier. Tout changement ou modification décidé par le GTSM devra être porté à la connaissance des concurrents par voie d'affichage lors des épreuves.

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS & MOTOS ADMISES

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence nationale compétition A ou internationale délivrée par la FFM pour la saison 2006. Les pilotes étrangers licenciés FFM devront répondre aux modalités de l'ART. 6.2 du Règlement Général Motocross.

Pour la catégorie Superquader, les épreuves sont ouvertes aux **Quads dont les cylindrées sont de 250cc à 350cc et de 351cc à 530cc pour les moteurs 2 Temps, de 400cc à 450cc et de 451cc à 700cc pour les moteurs 4 Temps.**

ARTICLE 3 – DEMANDES D'ENGAGEMENT

Voir Règlement Général Championnat de France Supermotard

ARTICLE 4 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Voir Règlement Général Championnat de France Supermotard

ARTICLE 4 – VERIFICATIONS TECHNIQUES

Seront vérifiés :

- présence d'un coupe circuit relié au pilote par un cordon
- contrôle du casque
- contrôle de la tenue du pilote (combinaison une pièce, cuir au KEVLAR homologué FIM)
- bottes et gants en cuir, protections dorsales obligatoires

Voir règlement général Supermotard

ARTICLE 5 – EPREUVES & PRIX

Pour chaque épreuve le schéma de course sera le suivant :

- 1 séance d'essai libre de 15mn,
- 1 séance d'essai chrono de 15mn qui servira à déterminer les places des pilotes sur la grille des 3 finales,
- 3 finales de 15mn plus 1 tour (Type de grille de départ :3 / 3) .

Prix par Finale :

1 ^{er}	100€	6 ^{ème}	45€	11 ^{ème}	30€
2 ^{ème}	80€	7 ^{ème}	40€	12 ^{ème}	25€
3 ^{ème}	65€	8 ^{ème}	40€	13 ^{ème}	25€
4 ^{ème}	55€	9 ^{ème}	35€	14 ^{ème}	20€
5 ^{ème}	50€	10 ^{ème}	35€	15 ^{ème}	15€

TOTAL du plateau : 660€ x 3 Finales = 1980€

ARTICLE 6 – QUAD-REGLES TECHNIQUES COMMUNES A TOUTES LES DISCIPLINES

Un quad est un véhicule à quatre roues, dont les roues arrière assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal.

- ▣ Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
 - ▣ Tout système différentiel de transmission est interdit.
 - ▣ Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
 - ▣ Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
 - ▣ Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder douze pouces de diamètre et ne devront pas être inférieures à huit pouces.
 - ▣ La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm.
 - ▣ Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
 - ▣ La plaque arrière sera en plastique souple.
 - ▣ Le niveau sonore de l'échappement ne doit pas être supérieur à 98 Décibels (sans aucune tolérance).
 - ▣ Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou polyester.
 - ▣ La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque.
- Un pare-choc ou pare-buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare-choc, les deux embouts devront être arrondis diamètre mini 15mm.
- ▣ **Dispositif anti-encastrement** : Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras oscillant inférieur, l'autre sur le support de repose pied, et comporter des sangles fixées sur la tubulure du nerf bar et destinées à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
 - ▣ Le pignon de sortie de boîte devra être protégé.
 - ▣ Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la partie transversale, les guidons sans partie transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu recouvrant largement les brides de fixation. Les extrémités devront être bouchées.
 - ▣ Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
 - ▣ La direction doit être assurée par les roues avant.
 - ▣ **Carburant** : Essence sans plomb SP 95 ou SP 98 du commerce achetée dans les stations service tout public.
 - ▣ **Plaque des machines** : Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.
La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.
Dimensions de la plaque avant : 25 X 35 cm.
Dimensions de la plaque arrière : 23 X 28 cm.
Dimensions des chiffres : 14 cm de haut minimum.
 - ▣ **Couleur des plaques** :
Championnat et Trophée de France (Licence NCA) : Plaque Verte N° Blancs
Pour les pilotes participant aux épreuves licenciés NCB ou licenciés à la journée :
Plaque Jaune N° Noirs
 - ▣ **Transpondeurs** : Celui-ci devra être installé à l'avant de la machine sur une traverse verticale du châssis.

REGLES TECHNIQUES SPECIFIQUES AU SUPERQUADER

- ▣ Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou) .
- ▣ Freinage apparent des boulons de fixation des étriers de freins.
- ▣ Freinage apparent des bouchons de remplissage d'huile et d'eau ainsi que des trappes de vidange.
- ▣ Présence d'un ou plusieurs récupérateurs d'huile étanches même lorsque le quad est couché, d'une capacité minimum de 0,5 litre correctement fixé ou pour les 4 temps un recyclage fermé.
- ▣ Un ou plusieurs récupérateurs vides à chaque départ étanches même lorsque le quad est couché doivent être prévus pour l'eau du radiateur et la mise à l'air du réservoir d'essence (clapet anti-retour du réservoir insuffisant) .
- ▣ **Un carénage de récupération ou sabot englobant, permettant de recueillir une partie de la capacité de l'huile moteur sera installé sous le bloc (moteur 4 temps uniquement) .**
- ▣ Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.
- ▣ Les pneumatiques utilisés ne doivent pas présenter plus de 0,8 mm de creux au centre du pneu avant ou arrière (pneus type cross et enduro interdits) . Le retailage des pneus est autorisé.
- ▣ La garde au sol de la machine en charge avec le pilote ne devra pas être inférieure à 90 mm (garde = châssis au milieu de l'empâtement et piste, hors accessoire, carter, bras oscillant, carénage de récupération).

Pour tous les cas non prévus au présent Règlement, on se référera au Code Sportif FFM, au Règlement Général Moto Cross, et au Règlement Particulier Supermotard.